

**LA FONDATION SCIENCES CITOYENNES
SOUTIEN VÉRONIQUE LAPIDES
ET DEMANDE UNE LOI POUR PROTÉGER LES LANCEURS D'ALERTE**

À l'occasion d'un nouveau procès en diffamation contre un lanceur d'alerte, la Fondation Sciences Citoyennes réaffirme la nécessité d'une loi protégeant scientifiques et citoyens de représailles, conformément aux engagements du Grenelle de l'Environnement. Une telle loi devrait également permettre le traitement des alertes sanitaires ou environnementales selon un processus d'expertise contradictoire, pluraliste et transparent.

Suite au recensement en 2001 de plusieurs cas de cancers d'enfants de moins de 6 ans, le Collectif Vigilance Franklin, association de riverains et de parents d'élèves, réclame la dépollution d'un ancien site industriel Kodak à Vincennes sur lequel ont été construits une école, des logements et des bureaux.

Pourtant, le 6 juin 2008 à 13h30, suite à la plainte en diffamation du maire de Vincennes, Véronique Lapidès, présidente de l'association, doit comparaître devant le Tribunal correctionnel de Créteil, le Collectif Vigilance Franklin ayant cosigné un tract mettant en cause la préfecture et la mairie pour leurs refus de prendre leurs responsabilités quant à la nécessaire dépollution du site.

La Fondation Sciences Citoyennes apporte son soutien à Véronique Lapidès et au Collectif Vigilance Franklin en rappelant que les études menées par l'industriel Kodak ont montré une pollution des sols et de la nappe phréatique et que les études épidémiologiques menées sur la période 1995-2001 attestent d'un excès de cas de cancers de l'enfant de moins de 6 ans.

André Cicolella, membre fondateur de la Fondation Sciences Citoyennes, rappelle à ce sujet que « *le cancer de l'enfant progresse régulièrement en Europe de 1% par an* » et que « *toute alerte comme celle lancée par Véronique Lapidès et les parents d'élèves de l'école Franklin Roosevelt peut permettre de comprendre l'origine de cette situation dramatique et d'en réduire les effets. C'est pour cela qu'il faut une loi qui protège tous les lanceurs d'alerte, qu'ils soient scientifiques ou citoyens* ».

Plus largement, la Fondation Sciences Citoyennes rappelle au gouvernement les engagements pris dans la loi de programmation Grenelle I présentée par Jean-Louis Borloo en mai dernier à savoir : « *l'expertise publique en matière d'environnement et de développement durable, ainsi que l'alerte environnementale seront réorganisées dans un cadre national pluraliste et multidisciplinaire, dont la gouvernance impliquera toutes les parties prenantes au Grenelle de l'Environnement* » ; « *les règles relatives aux agences d'expertise prévoient une possibilité de saisine par les associations agréées. La création d'une fonction de médiation des conflits sur l'expertise et l'alerte environnementale, ainsi que celle d'un garant de la transparence et de la déontologie des expertises seront étudiées* ».

« *Après les procès récents d'Étienne Cendrier (pollution électromagnétique) et de Pierre Meneton (excès de sel dans l'alimentation), après les désagréments rencontrés par le biologiste Christian Vélot pour ses prises de position contre les OGM, une protection des lanceurs d'alerte apparaît plus que jamais urgente* », déclare Jacques Testart, président de la Fondation Sciences Citoyennes.

Fondation Sciences Citoyennes

29 rue des Cascades, 75020 Paris – <http://sciencescitoyennes.org> – tél. 09 54 06 54 09

Contacts

Véronique Lapidès – cvfcontact@gmail.com – tél. 06 87 07 60 61

André Cicolella – Andre.Cicolella@ineris.fr – tél. 06 21 81 70 34

Fabien Piasecki – fabien.piasecki@sciencescitoyennes.org – tél. 06 63 08 58 14